

LVMH  

---

MOËT HENNESSY • LOUIS VUITTON

Assemblée Générale Mixte  
13 MAI 2004

**Document de convocation  
et d'information**

# GROUPE LVMH : CHIFFRES CLÉS .....

(EN MILLIONS D'EUROS, SAUF RÉSULTAT ET DIVIDENDE PAR ACTION EN EUROS)	2001	2002	2003
Chiffre d'affaires	12 229	12 693	11 962
Résultat opérationnel	1 560	2 008	2 182
Marge opérationnelle	12,8%	15,8%	18,2%
Résultat net courant - part du Groupe *	334	818	1 023
Résultat net courant par action *	0,68	1,67	2,09
Résultat net - part du Groupe	10	556	723
Dividende par action avoir fiscal inclus	1,13	1,20	1,28
Capacité d'autofinancement	919	1 518	1 949
Investissements opérationnels **	984	559	578
Capitaux propres avant affectation ***	8 701	8 842	8 769
Ratio dette financière nette / capitaux propres ***	95%	73%	62%

\* Avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments inhabituels nets  
 \*\* Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles  
 \*\*\* Y compris minoritaires

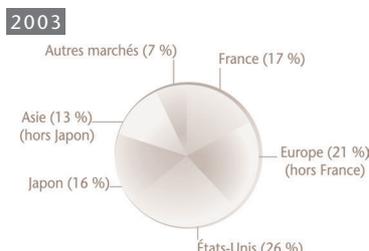
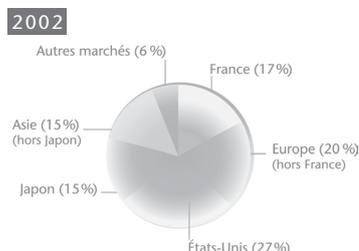
## Chiffre d'affaires par groupe d'activités

(EN MILLIONS D'EUROS)	2001	2002	2003
Vins et Spiritueux	2 232	2 266	2 116
Mode et Maroquinerie	3 612	4 207	4 149
Parfums et Cosmétiques	2 231	2 336	2 181
Montres et Joaillerie	548	552	502
Distribution sélective	3 493	3 337	3 039
Autres activités et éliminations	113	(5)	(25)
<b>TOTAL</b>	<b>12 229</b>	<b>12 693</b>	<b>11 962</b>

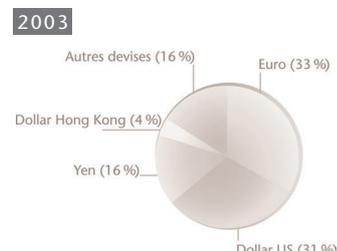
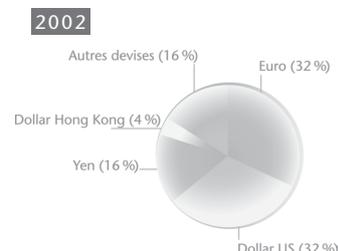
## Résultat opérationnel par groupe d'activités

(EN MILLIONS D'EUROS)	2001	2002	2003
Vins et Spiritueux	676	750	796
Mode et Maroquinerie	1 274	1 280	1 311
Parfums et Cosmétiques	149	161	178
Montres et Joaillerie	27	(13)	(48)
Distribution sélective	(213)	20	106
Autres activités et éliminations	(353)	(190)	(161)
<b>TOTAL</b>	<b>1 560</b>	<b>2 008</b>	<b>2 182</b>

## Chiffre d'affaires par zone géographique de destination (en %)



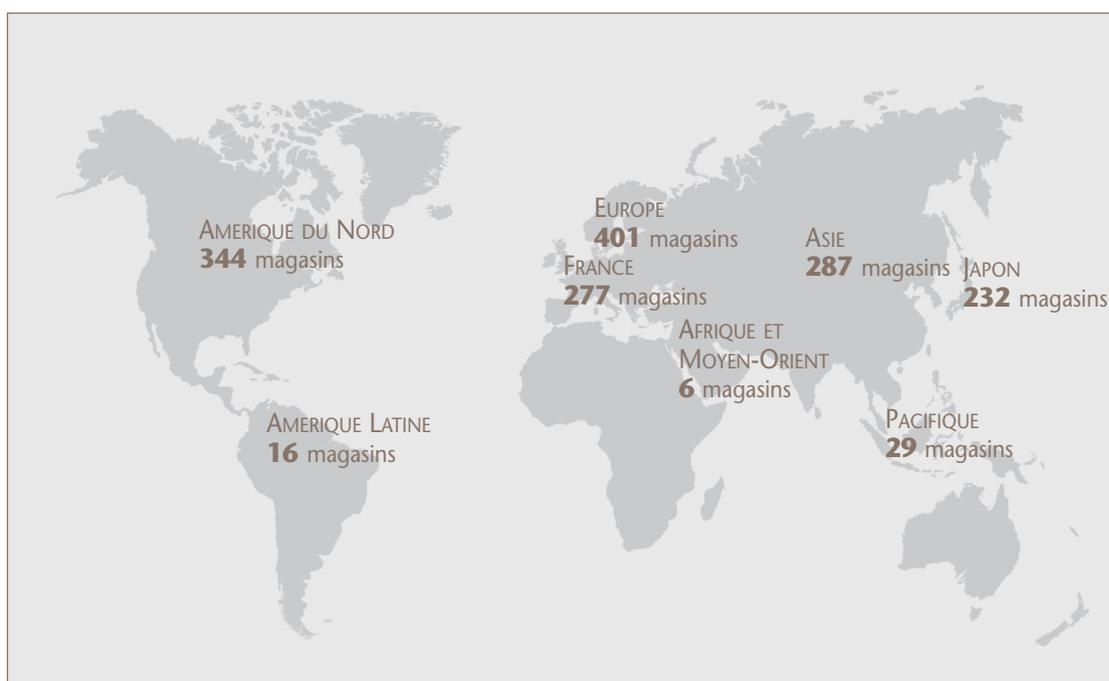
## Chiffre d'affaires par devise (en %)



## Nombre de magasins



## Réseau de magasins au 31 décembre 2003



# AVIS DE CONVOCATION .....

Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2004

Les actionnaires de la société LVMH MOËT HENNESSY-LOUIS VUITTON sont convoqués au Carrousel du Louvre, 99, rue de Rivoli à Paris (75001), le jeudi 13 mai 2004 à 10 heures 30, en Assemblée Générale Mixte, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ◆ rapports du Conseil d'Administration ;
- ◆ rapport du Président du Conseil d'Administration ;
- ◆ rapports des Commissaires aux Comptes ;
- ◆ approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003 ;
- ◆ approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2003 et des conventions réglementées ;
- ◆ quitus aux Membres du Conseil d'Administration ;
- ◆ affectation et répartition des résultats ;
- ◆ ratification de la cooptation d'un Administrateur ;
- ◆ renouvellement de mandats d'Administrateurs ;
- ◆ nomination de deux Administrateurs ;
- ◆ renouvellement du mandat du Censeur ;
- ◆ renouvellement des mandats d'un Commissaire aux Comptes titulaire et de deux Commissaires aux Comptes suppléants ;
- ◆ nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire ;
- ◆ autorisation et pouvoirs à donner au Conseil d'Administration pour intervenir en Bourse sur les actions de la société ;
- ◆ fixation du montant des jetons de présence ;
- ◆ autorisation et pouvoirs à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation des actions acquises en Bourse ;
- ◆ modification des statuts de la Société, notamment pour les mettre en harmonie avec les dispositions de la loi n° 2003-706 du 1<sup>er</sup> août 2003 de Sécurité Financière.

Les Assemblées se composent de tous les actionnaires.

Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter aux Assemblées, les titulaires d'actions nominatives devront être inscrits sur les registres de la société cinq jours au moins avant la date de la réunion.

Les propriétaires d'actions au porteur devront, dans le même délai, déposer le certificat d'immobilisation de leurs titres :

- ◆ soit au siège social de la société à Paris, 22, avenue Montaigne, 75008,
- ◆ soit auprès de l'intermédiaire qui assure la gestion de leurs titres.

Des cartes d'admission seront délivrées aux actionnaires dont les titres sont inscrits au porteur qui en feront la demande auprès de l'intermédiaire qui assure la gestion de leurs titres.

Des formules de vote par correspondance et de procuration seront adressées à tous les actionnaires nominatifs.

Les titulaires d'actions au porteur désirant voter par correspondance ou se faire représenter pourront se procurer des formulaires de vote auprès de l'intermédiaire qui assure la gestion de leurs titres. Leur demande devra être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception et leur parvenir six jours au moins avant la date de la réunion.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition de parvenir au siège social au plus tard le 10 mai 2004.

Le Conseil d'Administration

## LES MODALITÉS DE PARTICIPATION .....

Tout actionnaire a le droit, soit de prendre part personnellement à l'Assemblée, soit de s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint, soit, enfin, de voter par correspondance.

### Comment vous rendre à l'Assemblée Générale ?

- L'Assemblée aura lieu le **jeudi 13 mai 2004 au Carrousel du Louvre**, 99, rue de Rivoli à Paris 75001, à **10h30 précises**.
- Vous pouvez vous y rendre en métro (station Palais Royal - Musée du Louvre), ou en bus (lignes 21, 27, 39, 48, 81, 95 - station Palais Royal). **L'accueil des actionnaires se fera dès 9h00.**

### Comment participer à l'Assemblée Générale ?

- **Pour pouvoir participer à l'Assemblée, il est indispensable d'être en possession d'une carte d'admission.**  
Cette carte vous sera délivrée dans les conditions suivantes :
- ◆ **si vous détenez des actions au nominatif** : vous n'avez aucune démarche à effectuer, votre carte d'admission est jointe à la présente convocation. Il vous suffira de la présenter à l'accueil le jour de l'Assemblée.
- ◆ **si vous détenez des actions au porteur** : vous devez faire une demande de carte d'admission à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de vos titres. Celui-ci nous fera parvenir un certificat d'immobilisation constatant l'indisponibilité de vos titres et nous vous adresserons directement votre carte d'admission.
- **Afin de recevoir votre carte en temps utile, nous vous recommandons de faire votre demande le plus tôt possible et, en tout état de cause, cinq jours au moins avant l'Assemblée.**
- Il faut savoir que les titres des actionnaires participant à l'Assemblée sont immobilisés pendant les 5 jours qui précèdent l'Assemblée.

Pour faciliter le bon déroulement de la réunion, nous vous remercions :

- de vous présenter à l'avance muni de votre carte d'admission pour signer la feuille de présence,
- de ne pénétrer dans la salle qu'avec le boîtier de vote qui vous aura été remis lors de la signature de la feuille de présence,
- de vous conformer aux indications données en séance pour les modalités pratiques du vote.

.....

Vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée Générale.

3 options vous sont offertes. Vous ne devez en choisir qu'une seule.

◆ **Vous donnez pouvoir au Président**

En donnant pouvoir au Président, vous lui demandez de voter à votre place. Pour ce faire, ne portez aucune autre indication sur le formulaire de vote joint à cette convocation que la date et votre signature au bas du formulaire.

◆ **Vous votez par correspondance**

Cochez la case 2 sur le formulaire ci-joint. Suivez scrupuleusement les instructions figurant aux pages 4 et 5 de la présente convocation pour que votre vote soit enregistré. Datez et signez.

◆ **Vous donnez pouvoir à une personne dénommée**

Cette personne peut être votre conjoint (actionnaire ou non) ou un autre actionnaire. Il vous suffit de cocher la case 3 et de préciser l'identité de la personne (nom et prénom) qui vous représentera. Datez et signez.

**Vous pourrez suivre les présentations et les débats,  
en direct et en différé, sur le site internet : [www.lvmh.fr](http://www.lvmh.fr)**

Nous vous rappelons que la carte du Club des Actionnaires ne suffit pas pour participer à l'Assemblée.

# BULLETIN DE PARTICIPATION .....

## FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE OU PAR PROCURATION MAIL-IN VOTING FORM OR PROXY FORM

IMPORTANT :

1 2 3

**LVMH**  
**MOËT HENNESSY, LOUIS VUITTON**

Société Anonyme au capital de 146 981 223 Euros  
Siège social : 22, avenue Montaigne - 75008 Paris  
775 678 417 RCS PARIS

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 13 MAI 2004**  
**ORDINARY AND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING MAY 13<sup>th</sup>, 2004**

choisissez / choose

1 ou / or 2 ou / or 3

si vous choisissez 2 ou 3 vous devez cocher la case correspondante.  
If you choose 2 or 3 you must mark an X in the corresponding box.

**2 VOTE PAR CORRESPONDANCE**  
**MAIL-IN VOTING FORM**

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration à l'EXCEPTION de ceux que je signale en notifiant comme ceci ■ la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens, ce qui équivaut à voter NON. Cf. au verso verso (2)  
I vote FOR all the resolutions approved by the Board of Directors EXCEPT those indicated by filling in the corresponding box for which I vote AGAINST or I abstain which is equivalent to voting against.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration, je vote en notifiant la case correspondante à mon choix.  
On the single resolutions not approved by the Board of Directors, I vote by filling in the box of my choice.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<input type="checkbox"/>									
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
<input type="checkbox"/>									

	OUI OUI	NON OUI
	NON	NON
A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés aux Assemblées / If amendments or new resolutions are presented to the meeting

- je donne pouvoir au Président de voter en mon nom / I appoint the Chairman as my proxy to vote on my behalf
- je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre) / I abstain from voting (this is equivalent to a vote against)
- je donne procuration [Cf. au verso verso (3)] à M.   
I appoint [see (3) on the back of this form] M.

Identification de l'actionnaire / Shareholder identification (beneficial owner)  
Cf. au verso verso (1) / see (1) on the back of this form

Actions nominatives registered shares		Acti ho
Vote simple simple voting right	Vote double double voting right	

Date et / and signature

Pour être prise en considération toute formule doit par  
To be returned before May 10<sup>th</sup>, 2004.

**1 JE DONNE**  
dater et sign  
**I HEREBY**  
to vote on m  
date and sign

**3 POUVOIR**  
**PROXY TO**

Je donne pouvoir à  
M.

ou à défaut à \* / or  
M.

\* Cf. au verso verso

Retournez ce formulaire, avant le 10 mai 2004 à :  
LVMH, Service Assemblées, 65, avenue Edouard Vaillant, 92100 Boulogne-Billancourt.

# 1 Vous donnez pouvoir au Président

## Cochez la case 1

Ne portez aucune autre indication que la date et votre signature en bas du formulaire.

Avant d'exercer votre choix entre les trois possibilités offertes, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso.  
*Before selecting one of the three means of voting, see reverse side.*

**POUVOIR AU PRÉSIDENT et l'autorise à voter en mon nom**  
er en bas sans remplir ni  2 ni  3

**APPOINT THE CHAIRMAN as my proxy and authorize him**  
y behalf  
i without completing  2 or  3

**A UNE PERSONNE DENOMMÉE**  
**ANOTHER SHAREHOLDER**

*\* I hereby appoint\**

*in his/her absence*

*i (3) / see (3) on the back of this form*

en ou porteur er shares	Total des actions number of shares	Nombre de voix number of voting rights

venir au plus tard à la Société LVMH le 10 mai 2014.

# 2 Vous votez par correspondance

## Cochez la case 2

Les cases correspondent aux 20 résolutions proposées page 13 et suivantes.

**Vous votez OUI** : laissez vierge la case correspondant à la résolution qui recueille votre adhésion.

**Vous votez NON** : noircissez la case correspondant à la résolution qui ne recueille pas votre adhésion. Pour les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration, noircissez les cases de votre choix.

Pour les amendements ou résolutions nouvelles, cochez la case correspondant au mode de vote choisi.

Datez et signez au bas du formulaire.

# 3 Vous vous faites représenter

## Cochez la case 3

Indiquez les nom et prénom du mandataire qui vous représentera. Datez et signez au bas du formulaire.

# ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE .....

## Conseil d'Administration

- **Bernard Arnault**  
• *Président et Directeur Général*
- **Antoine Bernheim** <sup>(1)</sup>  
• *Vice-Président*
- **Antonio Belloni**  
• *Directeur Général Délégué*
- **Delphine Arnault** <sup>(2)</sup>
- **Jean Arnault**
- **Nicolas Bazire**
- **Nicholas Clive Worms** <sup>(1)</sup>
- **Diego Della Valle** <sup>(1)</sup>
- **Michel François-Poncet** <sup>(1)</sup>
- **Albert Frère**
- **Jacques Friedmann** <sup>(1)</sup>
- **Pierre Godé**
- **Gilles Hennessy**
- **Patrick Houël** <sup>(2)</sup>
- **Arnaud Lagardère** <sup>(1)</sup>
- **Lord Powell of Bayswater**
- **Felix G. Rohatyn**
- **Hubert Védrine** <sup>(1) (2)</sup>

(1) *Personnalité indépendante.*

(2) *Nomination proposée à l'Assemblée Générale du 13 mai 2004.*

Censeur

**Kilian Hennessy** <sup>(1)</sup>

Comité d'Audit de la Performance

**Michel François-Poncet** <sup>(1)</sup>

*Président*

**Antoine Bernheim** <sup>(1)</sup>

**Nicholas Clive Worms** <sup>(1)</sup>

**Gilles Hennessy**

Comité de Sélection des Administrateurs  
et des Rémunérations

**Antoine Bernheim** <sup>(1)</sup>

*Président*

**Albert Frère**

**Kilian Hennessy** <sup>(1)</sup>

Commissaires aux Comptes

**COGERCO-FLIPO**

représenté par Henri Lejetté

**ERNST & YOUNG Audit**

représenté par Gabriel Galet

## Mandats à renouveler

- **M. Bernard Arnault** (né le 5 mars 1949)  
• Date de première nomination : 26 septembre 1988  
• Principale fonction : **Président et Directeur Général de LVMH Moët Hennessy-Louis Vuitton.**
- **M. Jean Arnault** (né le 23 octobre 1919)  
• Date de première nomination : 22 septembre 1988  
• Principale fonction : **Directeur Général délégué et Administrateur de Montaigne Participations et Gestion.**
- **M. Nicholas Clive Worms** (né le 14 novembre 1942)  
• Date de première nomination : 22 septembre 1988  
• Principale fonction : **Président du Conseil de Surveillance de Worms & Cie.**
- **M. Félix G. Rohatyn** (né le 29 mai 1928)  
• Date de première nomination : 14 mai 2001  
• Principale fonction : **Président de LVMH Inc.**

## Nouvelles nominations

- **Mlle Delphine Arnault** (née le 4 avril 1975)  
• Date de cooptation : 10 septembre 2003  
• Principale fonction : **Membre du Comité Exécutif de Christian Dior Couture.**
- **M. Patrick Houël** (né le 25 juillet 1942)  
• Principale fonction : **Directeur Financier du groupe LVMH Moët Hennessy-Louis Vuitton.**
- **M. Hubert Védrine** (né le 31 juillet 1947)  
• Principale fonction : **Associé-gérant d'Hubert Védrine (HV) Conseil.**

# EXPOSÉ SOMMAIRE .....

## Compte de résultat consolidé - exercice 2003

EN MILLIONS D'EUROS	2001	2002	2003
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>12 229</b>	<b>12 693</b>	<b>11 962</b>
Coût des ventes	(4 654)	(4 563)	(4 171)
<b>MARGE BRUTE</b>	<b>7 575</b>	<b>8 130</b>	<b>7 791</b>
Charges commerciales	(4 568)	(4 705)	(4 401)
Charges administratives	(1 447)	(1 417)	(1 208)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>1 560</b>	<b>2 008</b>	<b>2 182</b>
Frais financiers nets	(459)	(294)	(233)
Dividendes de participations non consolidées	21	8	18
Autres produits et charges nets	(455)	(405)	(349)
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>667</b>	<b>1 317</b>	<b>1 618</b>
Impôts sur les bénéfices	(192)	(350)	(488)
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(42)	(18)	1
<b>RÉSULTAT NET COURANT</b>	<b>433</b>	<b>949</b>	<b>1 131</b>
Amortissement des écarts d'acquisition	(168)	(262)	(300)
Part des intérêts minoritaires	(99)	(131)	(108)
Éléments inhabituels nets	(156)	-	-
<b>RÉSULTAT NET COMPTABLE - PART DU GROUPE</b>	<b>10</b>	<b>556</b>	<b>723</b>
<b>RÉSULTAT NET COURANT - PART DU GROUPE</b>	<b>334</b>	<b>818</b>	<b>1 023</b>

## Commentaires sur l'activité du Groupe en 2003

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2003 est de 11 962 millions d'euros, soit une baisse de 6 % par rapport à l'exercice précédent ; à devises constantes, le chiffre d'affaires est en progression de 4 % malgré les incidences de la guerre en Irak et du SRAS en Asie qui ont affecté les performances du premier semestre 2003.

L'évolution du périmètre de consolidation du Groupe se traduit par un effet négatif d'un point d'évolution du chiffre d'affaires. Les principales variations sont les suivantes : dans l'activité Vins et Spiritueux, cessions de Hine fin juin 2003, puis de Canard-Duchêne fin septembre 2003 ; première consolidation de Rossimoda en 2003 dans le groupe d'activités Mode et Maroquinerie ; dans l'activité Parfums et Cosmétiques, cessions de Hard Candy et Urban Decay en décembre 2002, et des licences américaines Michael Kors, Marc Jacobs et Kenneth Cole en avril 2003 ; consolidation par intégration proportionnelle du joint-venture De Beers LV à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Les ventes de Vins et Spiritueux sont en retrait de 7 % par rapport à l'année précédente ; hors effets de change et de périmètre affectant cette activité, le chiffre d'affaires progresse de 5 %. Ces chiffres, qui n'incluent

pas la société Millennium consolidée par mise en équivalence, reflètent la progression des ventes en volumes de Champagne de 1 % à périmètre comparable et de 5 % pour le Cognac. Dans l'activité Champagne, les marchés anglais et japonais montrent une croissance à deux chiffres, alors que pour le Cognac, les États-Unis et la Grande Chine (Chine populaire, Hong Kong et Taiwan) affichent les croissances les plus fortes.

Les ventes du groupe d'activités Mode et Maroquinerie sont en baisse de 1 %, alors qu'à devises constantes le chiffre d'affaires est en progression de 10 %. Louis Vuitton pour sa part montre une croissance de ses ventes à deux chiffres à devises constantes par rapport à 2002 grâce notamment à de très fortes progressions aux États-Unis : + 38 % (hors Hawaï), et au Japon : + 13 %.

Les principales autres marques de ce groupe d'activités affichent des croissances significatives de chiffre d'affaires au deuxième semestre 2003 après un premier semestre ralenti par l'environnement mondial défavorable.

Les ventes du groupe d'activités Parfums et Cosmétiques affichent une baisse de 7 % ; à devises et périmètre constants le chiffre d'affaires est en croissance de 4 %.

## EXPOSÉ SOMMAIRE .....

L'année a été marquée par le succès des lancements de L'Instant de Guerlain et de Very Irresistible de Givenchy, ainsi que par la poursuite de la croissance des lignes phares J'Adore et Capture de Dior ainsi que Flower by Kenzo ; ces performances ont été réalisées grâce à des croissances soutenues au Japon et en Asie malgré un environnement difficile dans le « travel retail ».

Le chiffre d'affaires du groupe d'activités Montres et Joaillerie est en baisse de 9 % par rapport à l'année précédente ; à taux de change constant et en tenant compte de la baisse des ventes de composants aux tiers, le chiffre d'affaires 2003 est identique à celui de 2002. Cette activité, qui a particulièrement souffert de la morosité de l'environnement économique en Europe, a montré des signes de redressement au quatrième trimestre 2003 avec de nouveau des chiffres d'affaires en croissance par rapport à la même période de 2002.

Les ventes de l'activité Distribution sélective diminuent de 9 %, mais sont en croissance de 1 % à devises constantes. Au sein de ce groupe, DFS a été particulièrement touché au premier semestre par les effets de la guerre en Irak et du SRAS sur le tourisme asiatique ; cependant dès septembre, les ventes de DFS se sont fortement améliorées et ont permis d'afficher pour les mois de novembre et décembre 2003 des performances supérieures à celles de 2002. L'activité de Miami Cruiseline progresse de 13 % par rapport à l'année précédente. Aux États-Unis, Sephora réalise une croissance des ventes à deux chiffres à magasins comparables. Les grands magasins parisiens ont souffert d'un environnement économique déprimé et, en ce qui concerne la Samaritaine, de la poursuite des travaux de rénovation et de repositionnement du magasin principal.

Au sein des Autres activités sont intégrés le pôle Media dont le chiffre d'affaires baisse de 3 %, ainsi que le joint-venture De Beers LV ; consolidé en 2003 par intégration proportionnelle, De Beers LV développe ses ventes dans sa boutique londonienne et ses « shop in the shop » dans une sélection de grands magasins japonais.

Le poids relatif de chaque métier du Groupe dans le chiffre d'affaires évolue peu : on constate une stabilité des Vins et Spiritueux et Parfums et Cosmétiques, représentant chacun 18 % du total du chiffre d'affaires ; l'activité Montres et Joaillerie reste stable également avec 4 % du total des ventes, alors que la Mode et Maroquinerie passe de 33 % à un peu moins de 35 % en 2003 ; la Distribution sélective baisse de 26 % à 25 % d'une année sur l'autre.

La ventilation du chiffre d'affaires entre les différentes devises de facturation reste également stable : la zone euro passe de 32 % à 33 % et, à l'inverse, le poids du dollar américain baisse de 1 point pour s'établir à 31 %, le yen reste à 16 % et le Hong Kong dollar à 4 % du total.

Le chiffre d'affaires par zone géographique de destination évolue comme suit en pourcentage du total des ventes : stabilité de la France à 17 %, baisse de l'Asie (hors Japon) de 2 points à 13 % du fait de l'épidémie du SRAS, et des États-Unis de 1 point à 26 %. L'Europe (hors France) et le Japon progressent de 1 point avec respectivement 21 % et 16 %.

La marge brute atteint 7 791 millions d'euros, soit un taux de marge sur chiffre d'affaires de 65 % en progression de 1 point sur 2002 en raison principalement de l'effet favorable des couvertures de change, mais aussi des gains de productivité industrielle.

Les charges commerciales, qui s'élèvent à 4 401 millions d'euros baissent de 6 % par rapport à 2002. À taux de change et périmètre constants, elles augmentent de 4 % en raison d'une part des ouvertures de boutiques et d'autre part des investissements soutenus en communication des principales marques et notamment de Louis Vuitton.

Les charges administratives sont de 1 208 millions d'euros, soit une baisse de 15 % à taux de change courant et de 8 % à taux de change et périmètre constants ; elles représentent 10 % du montant des ventes, soit 1 point de baisse par rapport à 2002.

Le résultat opérationnel du Groupe s'établit à 2 182 millions d'euros, en croissance de 9 % ; cette croissance a essentiellement pour origine la maîtrise de l'ensemble des frais, en baisse de plus de 8 %, soit 2 points de plus que celle du chiffre d'affaires. Le taux de résultat opérationnel sur chiffre d'affaires atteint 18 %, en croissance de 2 points par rapport à 2002.

Le résultat opérationnel de l'activité Vins et Spiritueux de 796 millions d'euros croît de 6 % ; une politique de fermeté des prix de vente et des gains obtenus sur les couvertures de change ont permis de limiter l'effet négatif des fluctuations de change.

Le résultat opérationnel de l'activité Mode et Maroquinerie de 1 311 millions d'euros croît de 2 % dans un contexte économique mondial difficile. Outre la croissance des résultats de Louis Vuitton, le groupe d'activités bénéficie

d'une forte amélioration des résultats de Marc Jacobs, de Céline et du site de vente de produits de luxe sur internet e-Luxury.com.

L'activité Parfums et Cosmétiques dégage un résultat opérationnel de 178 millions d'euros, en croissance de 11 % par rapport à 2002. Le maintien des bons résultats de Parfums Christian Dior, l'amélioration de ceux de Guerlain et de BeneFit Cosmetics et le moindre poids des pertes des licences américaines ont permis de réaliser cette croissance significative.

Le groupe d'activités Montres et Joaillerie dégage un résultat opérationnel négatif de 48 millions d'euros, soit une dégradation de 35 millions d'euros par rapport à 2002. L'environnement très défavorable de la première partie de l'année 2003 est à l'origine de ces résultats, le redressement des performances au 4<sup>e</sup> trimestre 2003 n'ayant que faiblement compensé les pertes de la première partie de l'année. Une grande partie de ces pertes incombe à la société Ebel dont la cession a été décidée en fin d'année.

Le résultat opérationnel de la Distribution sélective a très fortement augmenté passant de 20 millions d'euros en 2002 à 106 millions d'euros en 2003. Le résultat opérationnel de DFS est positif en 2003 malgré les effets négatifs de la baisse du tourisme mondial constatée en milieu d'année. Les résultats de Sephora se sont fortement améliorés, notamment aux États-Unis. Les résultats de Miami Cruiseline ont pour leur part plus que doublé.

Les pertes opérationnelles des Autres activités de 161 millions d'euros en 2003 sont réduites de 15 % par rapport à 2002. Outre les frais de siège, cette rubrique inclut les résultats négatifs du pôle Média dont l'activité s'est légèrement améliorée en fin d'année. Le joint-venture constitué avec De Beers, également intégré dans cette rubrique, est en phase d'investissements marketing et commercial.

Les frais financiers diminuent, passant de 294 millions d'euros en 2002 à 233 millions d'euros en 2003, évolution due à la baisse combinée de l'endettement du Groupe et des taux d'intérêts.

Les autres produits et charges comprennent notamment les éléments suivants : des pertes de cessions d'activités s'élevant à 139 millions d'euros concernant principalement la société Ebel, des dépréciations exceptionnelles d'actifs pour 77 millions d'euros relatifs notamment à des

engagements de loyers supérieurs à leur valeur de marché, une dépréciation supplémentaire de 33 millions d'euros de la participation dans Bouygues, un produit de 55 millions d'euros relatifs aux variations des provisions et cessions de titres LVMH, et enfin, des charges de restructuration de 127 millions d'euros. Ces restructurations concernent la rationalisation des réseaux de distribution des Vins et Spiritueux en Europe et aux États-Unis ; pour les Parfums et Cosmétiques, l'accentuation de la sélectivité des points de vente notamment aux États-Unis ; la fermeture ou le redimensionnement d'unités industrielles en Italie et en Suisse par la Branche Montres et Joaillerie, et enfin le transfert de San Francisco à Singapour et Hong Kong des fonctions administratives et de management de DFS.

Le taux d'imposition de l'année 2003 s'établit à 30 % ; il est légèrement supérieur à celui constaté l'année précédente du fait de l'utilisation en 2002 de déficits conjoncturels de certaines activités.

La part dans les résultats des sociétés mises en équivalence est de 1 million d'euros, et représente la part de LVMH dans les résultats de Millennium, de Bonhams et de joint-ventures que gère DFS.

Le résultat net courant part du Groupe s'élève à 1 023 millions d'euros, en croissance de 25 % par rapport à 2002.

La charge d'amortissement des écarts d'acquisitions s'élève à 300 millions d'euros, contre 262 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette progression résulte des variations de périmètre, en particulier l'acquisition de Millennium en juillet 2002, l'acquisition d'intérêts minoritaires dans Fendi au 2<sup>e</sup> semestre 2002 et en 2003, l'augmentation de la participation dans Acqua Di Parma, la première consolidation de Rossimoda, ainsi que d'amortissements exceptionnels concernant Laflachère et Make Up For Ever.

Les intérêts minoritaires s'établissent à 108 millions d'euros contre 131 millions d'euros en 2002. Cette évolution a pour origine, essentiellement, l'augmentation des résultats des Vins et Spiritueux dont Diageo détient 34 % et, a contrario, l'effet positif de la récente augmentation de capital de DFS.

Le résultat net comptable Part du Groupe est de 723 millions d'euros, en croissance de 30 % par rapport à l'année précédente.

# INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ LVMH MOËT HENNESSY-LOUIS VUITTON SA .....

(EN MILLIERS D'EUROS)	1999	2000	2001	2002	2003
<b>1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social <sup>(1)</sup>	146 936	146 958	146 970	146 981	146 981
Nombre d'actions ordinaires existantes <sup>(2)</sup>	97 957 650 <sup>(1)</sup>	489 858 345 <sup>(2)</sup>	489 901 115	489 937 410	489 937 410
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de bons de souscription	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription	32 167	87 480	40 855	-	-
<b>2. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Produits financiers de participations et autres revenus	554 691	573 064	1 482 331	1 019 805	1 349 537
Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	968 787	426 670	1 457 381	677 670	961 023
Impôts sur les bénéfices <sup>(3)</sup>	24 680	-	-	-	-
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	908 774	514 048	(612 237)	23 813	768 370
Résultat distribué	333 056	367 394	367 426	391 950	416 447
<b>3. RÉSULTATS PAR ACTION (EN EUROS)</b>					
Résultat après impôts, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	9,77 <sup>(1)</sup>	0,88 <sup>(2)</sup>	2,99	1,38	2,57
Résultat après impôts, et charges calculées (amortissements et provisions)	9,40 <sup>(1)</sup>	1,06 <sup>(2)</sup>	(1,25)	0,05	1,57
Dividende net distribué à chaque action	3,40 <sup>(1)</sup>	0,75 <sup>(2)</sup>	0,75	0,80	0,85
<b>4. PERSONNEL</b>					
Effectif moyen (en nombre)	34	33	35	36	36
Montant de la masse salariale	17 302	20 788	31 706	32 183	34 527
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	5 168	6 153	10 036	12 462	10 228

(1) Le 21 juin 1999 : attribution d'actions gratuites à raison d'une action nouvelle pour dix anciennes, jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 1999, soit 8 900 954 actions créées, au nominal de 1,50 euro.

(2) Le 3 juillet 2000 division du nominal par cinq, la valeur nominale de l'action étant réduite de 1,50 euro à 0,30 euro et le nombre d'actions composant le capital étant multiplié par 5.

(3) Hors effets de la convention d'intégration fiscale.

# PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE .....

• Approbation des comptes annuels  
(première à quatrième résolutions)

Les premiers points à l'ordre du jour portent sur :

- ◆ l'approbation des comptes : vous aurez à vous prononcer sur les comptes consolidés du Groupe (première résolution) ainsi que sur les comptes de la société mère LVMH (deuxième résolution),
- ◆ l'approbation des conventions réglementées (troisième résolution) : le détail de ces conventions figure dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes,
- ◆ l'affectation du résultat (quatrième résolution) : le dividende distribué s'élèvera à 0,85 euro par action ouvrant droit à un avoir fiscal de 0,425 euro. Compte tenu de l'acompte de 0,22 euro versé le 4 décembre 2003, un complément de 0,63 euro sera mis en paiement le 19 mai 2004.

• Composition du Conseil d'Administration  
(cinquième à douzième résolutions)

Nous vous proposons de :

- ◆ ratifier la cooptation en qualité d'Administrateur de Mademoiselle Delphine Arnault, (cinquième résolution),
- ◆ renouveler les mandats de quatre Administrateurs : Mademoiselle Delphine Arnault et Messieurs Bernard Arnault, Jean Arnault, Nicholas Clive Worms et Félix G. Rohatyn (cinquième à neuvième résolutions),
- ◆ nommer en qualité d'Administrateur Messieurs Patrick Houël, Directeur Financier du Groupe, et Hubert Védrine, Associé-gérant d'Hubert Védrine (HV) Conseil et personnalité indépendante du Groupe (dixième et onzième résolutions),
- ◆ renouveler le mandat de Censeur de Monsieur Kilian Hennessy (douzième résolution).

• Commissaires aux Comptes  
(treizième à seizième résolutions)

Nous vous proposons de renouveler le cabinet ERNST & YOUNG Audit en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire ainsi que Messieurs Denis Grison et Dominique Thouvenin en qualité de Commissaires aux Comptes suppléants et de nommer le cabinet DELOITTE TOUCHE TOHMATSU Audit en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire.

• Autorisation d'intervenir sur les actions de la Société  
(dix-septième résolution)

Nous vous proposons d'autoriser votre Conseil d'Administration, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à acheter des actions de la société en vue notamment de leur conservation, de leur cession par tout moyen, de leur annulation, d'opérations de régularisation des cours ou de l'attribution d'options d'achat d'actions ou d'opérations d'actionnariat salarié.

Les achats ainsi effectués ne pourront dépasser 10 % du capital social. Le prix unitaire d'achat des titres ne pourra excéder 100 euros et le prix unitaire de vente être inférieur à 30 euros.

Donnée pour une durée de 18 mois, cette autorisation remplace celle accordée par l'Assemblée Générale du 15 mai 2003.

Ce programme de rachat a fait l'objet d'une note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers et disponible sur simple demande adressée au siège social.

## PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS .....

: Jetons de présence  
: (*dix-huitième résolution*)

: Nous vous proposons de fixer à 1 147 500 euros le  
: montant total des jetons de présence alloués au  
: membres du Conseil d'Administration.

: Réduction du capital  
: (*dix-neuvième résolution*)

: Nous vous proposons d'autoriser votre Conseil  
: d'Administration à réduire le capital social dans la  
: limite d'un montant total de 10 % du capital actuel  
: sur une période de 24 mois, par voie d'annulation  
: des actions acquises dans le cadre de la dix-septième  
: résolution.

Donnée pour une durée de 24 mois, cette autorisation  
remplace celle accordée par l'Assemblée Générale  
du 15 mai 2003.

Modification des statuts  
(*vingtième résolution*)

Nous vous proposons de modifier les statuts, d'une  
part, pour mettre en harmonie avec les dispositions  
de la Loi de Sécurité Financière les articles relatifs  
à la composition du Conseil d'Administration, aux  
pouvoirs du Président, aux conventions réglementées  
et à l'identification des porteurs de titres LVMH et,  
d'autre part, pour porter à cinq cents (500) le nombre  
d'actions que doit détenir chaque administrateur.

# RÉSOLUTIONS .....

## Résolutions à caractère ordinaire

### Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du Groupe présenté par le Conseil d'Administration, ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion de la société présenté par le Conseil d'Administration, du rapport du Président du Conseil d'Administration, ainsi que des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, comprenant le bilan, le

compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

### Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, déclare approuver lesdites conventions.

### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter et de répartir le résultat distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2003 de la façon suivante :

	EUROS
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003	768 370 044,10
Dotations à la réserve légale	-
Report à nouveau au 31 décembre 2003	557 531 725,93
<b>Montant total distribuable</b>	<b>1 325 901 770,03</b>
Proposition d'affectation :	
Réserve des plus-values à long terme	Néant
Dividende statutaire de 5 %, soit 0,015 euro par action	7 349 061,15
Dividende complémentaire de 0,835 euro par action	409 097 737,35
Report à nouveau	909 454 971,53
	<b>1 325 901 770,03</b>

Si cette affectation est retenue, le dividende net ressortira à 0,85 euro par action ouvrant droit à un avoir fiscal de 0,425 euro.

Un acompte sur dividende de 0,22 euro par action ayant été distribué le 4 décembre 2003, le solde est de 0,63 euro. Il sera mis en paiement le 19 mai 2004.

Dans le cas où, lors de la mise en paiement de ce dividende, la Société détiendrait dans le cadre des autorisations données une partie de ses propres actions, le montant correspondant aux dividendes non versés, en raison de cette détention, serait affecté au compte report à nouveau.

# RÉSOLUTIONS .....

Conformément à la loi, l'Assemblée constate que le montant du dividende par action versé au cours des trois derniers exercices s'est élevé à :

EXERCICE	NOMBRE D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL	DIVIDENDE NET	AVOIR FISCAL	DIVIDENDE GLOBAL
		EURO	EURO	EURO
2002				
Acompte	489 937 410	0,22	0,11	0,33
Solde	489 937 410	0,58	0,29	0,87
<b>Total</b>		<b>0,80</b>	<b>0,40</b>	<b>1,20</b>
2001				
Acompte	489 901 115	0,22	0,11	0,33
Solde	489 901 115	0,53	0,27	0,80
<b>Total</b>		<b>0,75</b>	<b>0,38</b>	<b>1,13</b>
2000				
Acompte	489 858 345	0,22	0,11	0,33
Solde	489 858 345	0,53	0,27	0,80
<b>Total</b>		<b>0,75</b>	<b>0,38</b>	<b>1,13</b>

## Cinquième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Mademoiselle Delphine Arnault en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Jean Peyrelevade, démissionnaire et ce, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2004.

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Mademoiselle Delphine Arnault vient à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2007.

## Sixième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Bernard Arnault vient à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2007.

## Septième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Arnault vient à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2007.

## Huitième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Nicholas Clive Worms vient à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2007.

## Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Felix G. Rohatyn vient à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois années, laquelle

.....

prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2007.

#### **Dixième résolution**

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Patrick Houël en qualité d'Administrateur pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2007.

#### **Onzième résolution**

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Hubert Védrine en qualité d'Administrateur pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2007.

#### **Douzième résolution**

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Censeur de Monsieur Kilian Hennessy vient à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2007.

#### **Treizième résolution**

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire de la société COGERCO-FLIPO SA arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de nommer le cabinet DELOITTE TOUCHE TOHMATSU Audit en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de

l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2010.

#### **Quatorzième résolution**

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire du cabinet ERNST & YOUNG Audit arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2010.

#### **Quinzième résolution**

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Denis Grison arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2010.

#### **Seizième résolution**

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Dominique Thouvenin arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2010.

#### **Dix-septième résolution**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier à acquérir des actions de la société conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

# RÉSOLUTIONS .....

Les acquisitions d'actions pourront être réalisées en vue notamment de leur conservation, de leur cession par tout moyen en ce compris une cession de blocs, de leur annulation, de leur remise à titre d'échange ou de dation en paiement, d'opérations de régularisation des cours, de l'attribution d'options prévue à l'article L. 225-179 du Code de commerce ou encore d'opérations d'actionnariat salarié.

Le nombre de titres pouvant être acquis ne pourra dépasser 10 % du capital social au 1<sup>er</sup> janvier 2004, soit 48 993 741 actions. Le prix unitaire d'achat des actions ne pourra excéder 100 euros, soit un investissement maximal théorique d'environ 4,9 milliards d'euros. Le prix unitaire de vente des actions ne pourra être inférieur à 30 euros. Les actions pourront être acquises par tous moyens y compris par achat ou vente d'options, ainsi que par acquisition de blocs ou à l'occasion d'un échange.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres, les prix d'achat et de vente indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration. Le Conseil pourra déléguer lesdits pouvoirs pour passer tous ordres de Bourse, conclure tous contrats, signer tous actes, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Cette autorisation, qui se substitue à celle accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2003, est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour.

## **Dix-huitième résolution**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de fixer à 1 147 500 euros le montant total des jetons de présence qui seront alloués aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice en cours et pour chacun des exercices suivants, jusqu'à nouvel avis.

---

## Résolutions à caractère extraordinaire

### **Dix-neuvième résolution**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration à réduire le capital social de la société, en une ou plusieurs fois, par annulation d'actions acquises conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

L'Assemblée Générale fixe à 10 % du capital actuel de la Société le montant maximum de la réduction de capital qui pourra être réalisée, au titre de la présente autorisation, au cours d'une période de vingt-quatre mois à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser et constater les opérations de réduction de capital, accomplir tous actes et formalités à cet effet, modifier les statuts en conséquence et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Cette autorisation, qui se substitue à celle accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2003, est donnée pour une durée de vingt-quatre mois à compter de ce jour.

### **Vingtième résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration décide de modifier les articles 12, 16, 19 et 26 des statuts comme suit :

### **Article 12 – Conseil d'Administration**

Le point 1, alinéa 1, est ainsi rédigé :

« Sous réserve des dérogations prévues par la Loi, la Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et pouvant être des personnes physiques ou morales. »

Le point 2, alinéa 1 est ainsi rédigé :

« Pendant toute la durée de son mandat, chaque Administrateur doit être propriétaire d'au moins cinq cents (500) actions de la société. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

### **Article 16 – Pouvoirs du Président du Conseil d'Administration**

La première phrase du point 1 est ainsi rédigée :

« Le Président du Conseil d'Administration préside les réunions du Conseil, organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

**: Article 19 – Conventions  
: soumises à autorisation**

: Les alinéas 3 et 4 sont ainsi rédigés :  
: « Il en est de même pour toute convention conclue  
: avec un actionnaire disposant d'une fraction des  
: droits de vote supérieure à 10 % ou, si celui-ci est  
: une société, avec la société la contrôlant.

: Les dispositions qui précèdent ne sont pas  
: applicables aux conventions portant sur les  
: opérations courantes et conclues à des conditions  
: normales. Cependant, ces conventions, sauf  
: lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs  
: implications financières, elles ne sont significatives

pour aucune des parties, sont communiquées par  
l'intéressé au président du conseil d'administration.  
La liste et l'objet desdites conventions sont commu-  
niqués par le président aux membres du conseil  
d'administration et aux commissaires aux comptes. »  
Le reste de l'article demeure inchangé.

**Article 26 – Identification  
des porteurs de titres**

L'expression « au dépositaire central d'instruments  
financiers » à l'alinéa 1<sup>er</sup> se substitue à l'expression  
« à l'organisme chargé de la compensation des titres ».  
Le reste de l'article demeure inchangé.

Compléter le document, découper selon le tracé indiqué et renvoyer sous enveloppe à l'adresse indiquée au verso.



## DEMANDE D'ENVOI DES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

visés à l'article 135 modifié du décret 67-236 du 23 mars 1967

*Je soussigné(e),*

Nom et Prénoms : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal & Ville : \_\_\_\_\_

*agissant en qualité d'actionnaire de LVMH Moët Hennessy-Louis Vuitton, demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2004, dont la liste figure à l'article 135 du décret du 23 mars 1967 sur les Sociétés Commerciales.*

Fait à, le,

Ces documents seront également tenus à la disposition des actionnaires à la Direction Juridique LVMH – 22, avenue Montaigne – 75008 Paris.

NOTE IMPORTANTE : la présente formule n'est à renvoyer, datée et signée, que si l'actionnaire entend se prévaloir des dispositions réglementaires citées. Dans ce cas, cette demande doit parvenir à l'adresse ci-dessus, au plus tard le cinquième jour avant la réunion. La présente formule peut constituer une demande générale pour toutes les Assemblées si l'actionnaire le précise.

Le document de référence comprend les comptes annuels, les comptes consolidés, le rapport sur la gestion du Groupe, le tableau des affectations de résultat précisant notamment l'origine des sommes dont la distribution est proposée, les rapports des Commissaires aux Comptes, l'inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice, les rapports du Conseil d'Administration à l'Assemblée. Ces documents, complétés par les renseignements contenus dans le présent dossier, constituent les informations prévues aux articles 133 et 135 du décret du 23 mars 1967.

LVMH

MOËT HENNESSY • LOUIS VUITTON

**CONTACTS**

*Service Actionnaires/Assemblées*

Tél : 01 44 13 22 32 - 01 44 13 23 43

LVMH

---

MOËT HENNESSY · LOUIS VUITTON

SOCIÉTÉ ANONYME  
AU CAPITAL DE  
146 981 223 EUROS

SIÈGE SOCIAL :  
22, AVENUE MONTAIGNE  
7 5 0 0 8 P A R I S  
775 670 417 RCS PARIS